



DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES

Commune de Montalba le Château
04.68.84.77.88

Convention Occupation Temporaire du Domaine Public

Mise en œuvre suite à manifestation d'intérêt spontanée

Installations Photovoltaïques

1 – Présentation de l'opération :

La commune a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la bergerie communale d'une surface de 700 m² située sur la parcelle cadastrale B795 sur le territoire communal.

Conformément à l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrente.

2 – Redevance :

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune proposée par le prestataire.

3 – Attribution :

Les critères d'attribution pondérés sont :

- les modalités de construction, d'exploitation et de maintenance des installations par le prestataire : 30 %
- la part de capital détenu, distinctement ou conjointement, par des personnes physiques domiciliées dans le département d'implantation du projet : 30 %
- la redevance proposée : 40 %

Des négociations pourront être lancées avec les candidats.

La signature d'une convention d'occupation temporaire entérinera le choix de la municipalité.

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

4 – Présentation des offres :

Date limite de remise des projets : 23 septembre 2022 à 12 H 30

Adresse d'envoi du dépôt :

Mairie de Montalba-le-Château
11 camí d'Ille
66130 Montalba-le-Château

Jours et horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi mardi : 8h30-12h30 et 13h00-17h30

Mercredi : 8h30-12h30 et 13h00-15h00

Jeudi vendredi : 8h30-12h30

Les candidats devront fournir un dossier comportant :

1. Un extrait KBIS
2. Les attestations sociales à jour de la société (si la société n'a pas de salariés, une attestation sur l'honneur indiquant que la société n'emploie pas de salariés et est donc à jour de ses obligations suffit)
3. Les attestations fiscales à jour de la société (si la société a moins d'un an, le KBIS suffit)
4. L'effectif et les moyens matériels de la société
5. Des références similaires sur les trois dernières années
6. Une note détaillée précisant les propositions faites par la société pour chacun des critères d'attribution fixée au chapitre trois
7. Un projet détaillé de convention d'occupation temporaire (droits et obligations des parties, durée justifiée, conditions techniques et financières de l'exploitation, autorisation, redevance, résiliation, session, etc.)
8. UN plan des aménagements techniques de toutes annexes utiles
9. Un planning prévisionnel

5 – Renseignements techniques et visites :

Madame Marie MARTINEZ
Maire de Montalba-le-Château
11 camí d'Ille
66130 Montalba-le-Château
Tél. : 04 68 84 77 88

Montalba-le-Château, le 29 août 2022



Le Maire,

Martinez
Marie MARTINEZ